

Gestion des risques opérationnels : attentes du régulateur et bonnes pratiques

- > Résilience opérationnelle des fonctions critiques (trésorerie, paiements, passage d'ordres)
- > Nouveau point d'attention de la FINMA: les risques liés aux externalisations
- > Leçons de la Communication 05/2023 dans la gestion des risques opérationnels
- > Gestion des données et des risques opérationnels liés aux données : quelle gouvernance ?

GESTION GLOBALE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

14.00 Gestion globale des risques opérationnels : déficiences observées et bonnes pratiques

- Les exigences pratiques de la circulaire Risques opérationnels-banques 2023/01 en matière de gestion globale des risques opérationnels
- Quelles sont les leçons à tirer de la Communication 05/2023 de la FINMA dans la gestion des risques opérationnels ?
- La définition d'une tolérance aux risques opérationnels
- La réalisation de tests sur les contrôles-clés pour évaluer leur conception (design effectiveness) et leur efficacité (operating effectiveness), pour l'ensemble des risques opérationnels et non plus seulement au niveau de la protection des CID;
- La surveillance de la tolérance au risque au moyen d'indicateurs de risque et de contrôle

Jérôme Desponds, Partner, Risk Regulatory & Compliance
Financial Services, KPMG SA

RÉSILIENCE OPÉRATIONNELLE DES FONCTIONS CRITIQUES

14.40 Assurer la résilience opérationnelle : clarifier l'objectif et concevoir la feuille de route

- Quelles sont les difficultés rencontrées dans la pratique ?
- Eléments clés des exigences pour atteindre la résilience opérationnelle
- Rôles et responsabilités en matière de résilience et continuité des activités
- De l'état actuel à l'état désiré : analyses d'écart (IT, données, Cyber, BCM)

Jérôme Mingard, Directeur, FS Digital Assurance & Emerging Technologies, PwC Suisse, Genève

15.10 Résilience opérationnelle des fonctions critiques (trésorerie, paiements, passage d'ordres)

- Quels sont les risques sous-jacents liés aux fonctions critiques ?
- Quelle est la tolérance aux interruptions dans la pratique ?
- Sur quels éléments du système de contrôle interne agir ?
- L'importance d'une vue « de bout en bout » des fonctions critiques en incluant les prestataires.

Jérôme Mingard

15.50 Pause-café

LES RISQUES LIÉS AUX EXTERNALISATIONS

16.10 La gestion des risques opérationnels liés aux externalisations à des fournisseurs de services

- Les enjeux: manque de connaissances pour pouvoir surveiller les fonctions externalisées, retards dans l'identification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et des risques qui y sont liés
- L'externalisation : quels avantages en termes de résilience opérationnelle ?
- Quels sont les risques opérationnels liés à l'externalisation « en soi » indépendamment du service fourni ?
- Quels sont les problèmes / les risques liés à la complexité de la chaîne d'approvisionnement : exemples
- En quoi les fonctions critiques essentielles (trafic des paiements, trésorerie, passage d'ordres / règlement de titres) sont-elles concernées par ces problèmes d'externalisation et de complexité de la chaîne d'approvisionnement ?
- L'analyse d'incident/ de perte

Jérôme Desponds

GESTION DES DONNÉES ET GOUVERNANCE

16.50 Gestion des données et gestion des risques opérationnels liés aux données : quelle gouvernance et quelle répartition des rôles et des responsabilités ?

- Après la phase de projet qui doit se charger de la gouvernance de la gestion des données ?
- Quel est le rôle du Chief Data Officer par rapport à celui de Data Protection Officer et celui de l'Unité Indépendante ? Quel est le rôle du CISO ?
- La notion de data owner - comment attribuer la responsabilité de data owner ?
- Quelles sont les répartitions des rôles et attributions concrètes de la 1^{ère} et de la 2^{ème} ligne de défense ?
- Quels sont les tests de contrôles à effectuer par la 1^{ère} ligne de défense ?
- Le cadre de « consequence management » en matière de gestion des données : quelles sont les attentes de la FINMA ?

David Violi, Tit. brev. Avocat, LLM., Directeur, Regulatory
Financial Services, Deloitte, Genève

Vincenzo Chiochia, PhD, Directeur, Head of AI & Data Banking,
Deloitte, Genève

17.30 Fin de la conférence

Gestion des risques opérationnels

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 3 chemin de la marbrerie, CP 1344,
 CH-1227 Carouge
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 9 juin après-midi.

Prix

640 CHF (+ TVA 8.1%)
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de
 crédit. Le montant facturé sera débité dès récep-
 tion des informations relatives à la carte. Dans tous
 les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 3 juin 2024 seront
 remboursées à hauteur de 100%. Les annulations
 reçues après le 3 juin ne seront pas remboursées.
 Pour être prise en compte, toute annulation doit
 être formulée par écrit (email, courrier ou télé-
 copie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas
 reçue par courrier ou par fax avant la conférence,
 le montant total de l'inscription sera dû. Un rem-
 placement est admis à tout moment. Il doit être
 communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Gestion des risques opérationnels" à Genève le
 lundi 10 juin 2024.

Je participerai : en présentiel online (Zoom)

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction

E-mail

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA

N° de carte: _____/_____/_____/_____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances
 les y obligent.